

PUBLIC CONCERNÉ

- Gestionnaires de contrats, collaborateurs des plates-formes clientèle et SAV, conseillers clients, juristes, responsables et gestionnaires du traitement des données
- Toute personne concernée par le traitement des données personnelles
- Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis

DURÉE

- 1 jour

SENSIBILISATION AUX NOUVELLES EXIGENCES DU RGPD EN ASSURANCE

Le RGPD ou Règlement Européen sur la Protection des données entre en vigueur le 25 mai 2018. Vous devrez être en capacité de prouver que les moyens ont été mis en œuvre pour respecter les exigences en matière de protection de la clientèle, d'analyse des données en matière de fraude et de formation de vos salariés.

OBJECTIFS

- Analyser les enjeux et les impacts du RGPD.
- S'appropriier les concepts clés du droit des données personnelles, et les Normes simplifiées.
- Identifier les actions à mener pour se mettre en conformité dans le respect du RGPD.
- Faire le lien avec le pack conformité CNIL.

INTRODUCTION AU NOUVEAU RÈGLEMENT EUROPÉEN SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)

- Réforme du régime antérieur (Loi informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978)
- Les objectifs du Règlement dans le contexte européen.
 - > Le régime juridique du traitement des données : les normes simplifiées (NS).
- Champ d'application de la réforme : matériel et territorial.
- Les sanctions pénales, administratives et civiles.

LES BASES DE LA CONFORMITÉ

- Concepts, acteurs et obligations.
- Les dérogations à l'article 9 du RGPD en matière de santé.

CADRE JURIDIQUE DE LA PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

- Qu'est-ce qu'une donnée à caractère personnel ? Qu'est-ce qu'un traitement ?
- Catégories des données : normales, perçues comme sensibles, sensibles.
- Les données et l'analyse de la Fraude : le pack conformité.
- La protection des personnes :
 - > Droit de l'usager (droit à l'auto-détermination informationnelle)
 - > Quid du consentement : libre & éclairé ?
- Les nouveaux droits accordés aux individus :
 - > Droit à l'information en cas de piratage des données
 - > Droit à la portabilité des données
 - > Droit à l'oubli, comment procéder ?
 - > Droit d'opposition
- Les acteurs : le responsable de traitement, le délégué à la protection des données (DPO), les sous-traitants.
- Les obligations :
 - > Le registre
 - > L'approche par les risques PIA : la qualité des données sous Solvabilité 2

LE PROCESSUS DE MISE EN CONFORMITÉ

- L'audit : cartographie des données, des traitements et des risques.

CAS PRATIQUE : DRESSER UNE CARTOGRAPHIE DES TRAITEMENTS

- Analyse des risques identifiés.

CAS PRATIQUE : DÉFINIR DES PROCÉDURES D'ÉVALUATION DES RISQUES

- Le plan d'actions :
 - > Politiques et chartes, PIA et mesures de sécurité
 - > Minimisation des données
 - > Mesures de sécurité
 - > Formation
 - > Procédure CNIL : en cas de faille de sécurité
 - > Procédures : prestataires, hébergeurs, éditeurs

CAS PRATIQUE : PRÉPARER UN PLAN DE MISE EN CONFORMITÉ

LE CONTRÔLE DE LA CNIL

- Le mécanisme de contrôle.
- Le déclenchement du contrôle : plainte salarié, plainte client, déclaration. d'une faille de sécurité, contrôle spontané.
- Mise en œuvre des sanctions selon la typologie des infractions.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Méthodes pédagogiques : apports théoriques et pratiques (cas concrets, exemples d'application).
- Mise à disposition d'un support pédagogique.
- Une formation opérationnelle dispensée par une avocate spécialiste des problématiques du traitement des données.